

Passer de la parole aux actes : résoudre la crise des opioïdes au Canada

par Douglas Doucette

Il est primordial que les dirigeants utilisent les bons mots, mais il est plus important encore qu'ils posent les bons gestes — qu'ils passent de la parole aux actes — particulièrement lorsqu'ils s'attaquent à un problème, tel que la crise des opioïdes. Le nombre de surdoses et de décès liés aux opioïdes au Canada représente une crise nationale de santé publique. La Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) est signataire de la Déclaration conjointe sur les mesures visant à remédier à la crise des opioïdes au Canada, qui dresse la liste des engagements concrets pris par les gouvernements, les associations et d'autres décideurs. Dans ce commentaire présidentiel, j'aimerais faire le point sur les progrès accomplis par la SCPH en ce qui concerne le respect de la Déclaration d'action conjointe.

L'un des engagements qu'a pris la SCPH au sujet des substances contrôlées consistait à sonder ses membres dans le but de déterminer les outils et les ressources nécessaires. Les résultats de ce sondage, mené vers la fin de l'année 2017, servent à guider l'élaboration d'outils de pratique et de programmes de formation continue en gestion responsable des opioïdes (le rapport d'enquête est disponible en anglais à l'adresse <https://www.cshp.ca/opioid-crisis>).

En février 2019, la SCPH a publié le *Controlled Drugs and Substances in Hospitals and Healthcare Facilities: Guidelines on Secure Management and Diversion Prevention*, une ressource en libre accès offerte aux praticiens aussi bien qu'au public (à l'adresse <https://www.cshp.ca/guidelines>). Ces lignes directrices aident les établissements de santé canadiens à développer de nouveaux systèmes de prévention, de détection et d'intervention en cas de détournement de substances contrôlées en plus de leur fournir des pistes d'amélioration une fois ces systèmes instaurés. Le groupe qui a établi ces lignes directrices comprenait des membres de la SCPH ainsi que des représentants d'autres groupes signataires de la Déclaration d'action conjointe, notamment d'associations médicales et infirmières, de Santé Canada, de SoinsSantéCAN et de l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada. Une consultation a également eu lieu auprès du public. Cette collaboration à grande échelle a débouché sur des lignes directrices applicables dans les établissements de santé de partout au Canada. Quant au détournement de

substances en milieu de santé, nous sommes passés d'une culture du blâme à un sentiment de responsabilité partagée, de déclaration universelle et d'amélioration des systèmes. Les lignes directrices de la SCPH ainsi que le présent journal (par les articles de cette publication) offrent un encadrement en matière de détournement de substances.

Pour soutenir les pharmaciens s'occupant de patients exposés à des risques de problèmes liés aux opioïdes, la SCPH a conçu un briefing pour l'optimisation des médicaments au Canada, baptisé *Safe Transitions of Care for Patients Taking Opioids* (auquel les membres de la SCPH peuvent accéder à l'adresse <https://www.cshp.ca/canadian-medication-optimization-briefing-0>). La SCPH tient à jour une bibliothèque virtuelle offrant des ressources éducatives et pratiques sur l'utilisation des opioïdes (voir <https://www.cshp.ca/opioid-use>). Elle fournit aussi une rétroaction des révisions du document *Usage abusif et détournement de substances désignées : guide pour les professionnels de la santé* rédigé par Santé Canada (dont la version actuelle est disponible à l'adresse <http://publications.gc.ca/site/fra/9.667412/publication.html>) en plus de soumettre des recommandations pour la mise à jour du document *S'abstenir de faire du mal : Répondre à la crise liée aux médicaments d'ordonnance au Canada* (dont la version actuelle est disponible à l'adresse <http://www.ccdus.ca/fra/topics/prescription-drugs/pages/default.aspx>).

Nos membres devraient être heureux // satisfaits du travail accompli par la Société pour respecter ses engagements fixés par la Déclaration d'action conjointe. Évitions néanmoins de tomber dans la complaisance. Nous devons plutôt utiliser ces nouvelles lignes directrices pour joindre la parole aux actes dans le cadre de notre pratique et ainsi soutenir nos patients et nos collègues qui abusent (ou risquent d'abuser) des opioïdes ou d'autres substances contrôlées.

[Traduction par l'éditeur]

Douglas Doucette, B. Sc. (Pharm.), Pharm. D., FCSHP, est président et agent de liaison externe de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux.